



PETIT-BOURG

Direction des Ressources Humaines

ARRETE N° DRH/2025-09/423

**PORTANT TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU CHOIX
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023,
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1^{ERE} CLASSE**

Le Président de la Caisse des Écoles de Petit-Bourg,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu la délibération n°2025/12/19/081 du 24 juin 2025 fixant les ratios promus et promouvables après avis du Comité Social Territorial du 9 mai 2025,

Vu l'arrêté en date du 28 septembre 2023 établissant les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels applicables à compter du 01/01/2023,

ARRÊTE

Article 1 :

Est inscrit, sur le tableau annuel d'avancement, au titre de l'année 2023, au grade **d'Adjoint Technique Principal de 1^{ere} Classe** :

N°	NOM ET PRENOM	HOMME OU FEMME	SITUATION ACTUELLE (GRADE)	DATE DE L'AVANCEMENT
1	COUDAIR France	Femme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023
2	DEGNACE Marie-Claude	Femme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023
3	FALEME Chantal	Femme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023
4	LANCLUME Maurice	Homme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023
5	LOLIA Thierry	Homme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023
6	QUIMPERT Sylviane	Femme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023
7	SANCHO Marie-France	Femme	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe	01/01/2023

Part effective des femmes et des hommes :

EFFECTIF CONSIDÉRÉ	RÉPARTITION		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	
Agents du grade d'origine « promouvables »	4	20	24
Agents inscrits au présent tableau d'avancement	2	5	7

Mairie de Petit-Bourg

Hôtel de Ville

Rue Victor SCHOELCHER

97 170 Petit-Bourg, Guadeloupe

Tél : 0590 95 38 00 - Fax : 0590 95 69 43



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

PETIT-BOURG

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au comptable public,
- Au Président du Centre Départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Guadeloupe

Fait à Petit-Bourg, le 15 septembre 2025

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe (6 rue Victor Hugues 97100 BASSE-TERRE) dans un délai de deux mois à compter de sa présente notification à l'agent ou via l'application «Télérecours Citoyens» accessible à partir du site www.telerecours.fr

**Le Président de la
Caisse des Ecoles**

David NEBOR



Mairie de Petit-Bourg

Hôtel de Ville

Rue Victor SCHOELCHER

97 170 Petit-Bourg, Guadeloupe

Tél : 0590 95 38 00 - Fax : 0590 95 69 43

www.ville-petitbourg.fr